

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-44 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue du Général de Gaulle.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de Mme Déborah LOUVET en date du 16 mai 2025,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le commerce “Institut Déborah Beauté” sis 12 rue du Général de Gaulle dans le cadre d’une manifestation pour fêter les 10 ans d’activités de ce commerce,

A R R E T E

Article 1 : Le vendredi 04 juillet de 13h30 à 23h00, les deux places stationnement situées devant le 12 rue du Général de Gaulle seront réservées à Mme Déborah LOUVET afin de lui permettre la pose de deux Vitabri entre son commerce et ces places, pour fêter les 10 ans d’activité de son commerce.

Mme LOUVET devra s’assurer que son public ne soit pas en bordure de la chaussée, afin de prévenir tout accident.

Le passage des piétons devra être maintenu ou des panneaux les invitant à prendre le trottoir d’en face devront être apposés de part et d’autre de l’espace occupé.

Article 2 : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour interdire le stationnement.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présente arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame Déborah LOUVET,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 19 mai 2025

Le Maire,

Régis LIGIER

Publié sur le site internet le 20 juin 2025

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

